

Décision

Générale

colonial

Décision n° 661 du 3 juin 1961 :

n° 661

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juin 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Paris (12°) 10, rue de Picpus est accordé à Madame Coindard, épouse de M. Coindard Henri, Administrateur en chef 3e échelon des Affaires d'Outre-Mer (indice 600, groupe I). Madame Coindard qui voyagera par voie aérienne quittera Djibouti en principe le 21 juin 1961. Il sera délivrée à M. Coindard Henri, Administrateur en chef des Affaires d'Outre-Mer, une réquisition de transport par Voie maritime dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur en cas de départ définitif du Territoire, -pour les bagages de son épouse qui ne doit plus revenir dans le Territoire. Les dépenses prévues par la présente décision sont à la charge du Budget de l'Etat.